

Objet : *RS - Attribution d'accords-cadres relatifs à l'approvisionnement en fournitures de bureau*

- date de convocation le 27 mai 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi deux juin dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 29

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoiz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Luc Berthoud à Philippe Gamen - de Brigitte Bochaton à Corine Wolff - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Pierre Brun à Arthur Boix-Neveu - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Hervé Ferroud-Plattet à Marie Perrier - de Sylvie Koska à Dominique Pommat de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Christophe Richel à Corine Wolff - de Serge Tichkiewitch à Philippe Gamen

- conseillers excusés : 10

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 02 juin 2022

délibération n° 086-22

objet **RS - Attribution d'accords-cadres relatifs à l'approvisionnement en fournitures de bureau**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, indique qu'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée par avis d'appel public à concurrence publié le 5 avril 2022 concernant l'approvisionnement en fournitures de bureau. La date limite de remise des offres était fixée au 6 mai 2022.

Un groupement de commandes a été constitué avec les collectivités ci-dessous listées :

- Grand Chambéry, coordonnateur du groupement de commandes,
- Ville et CCAS de Chambéry,
- Commune et CCAS de La Motte-Servolex,
- commune et CCAS de Cognin,
- commune de Lescheraines,
- commune de Saint-Cassin,
- Savoie Déchets.

L'allotissement a été le suivant :

- lot 1 : fourniture de bureau pour un montant maximum de 400 000 € HT sur quatre ans,
- lot 2 : fourniture de boîtes archives et chemises diverses avec un maximum de 20 000 € HT sur quatre ans. Ce lot 2 constitue un marché réservé aux opérateurs employant des travailleurs handicapés et défavorisés, en application de l'article L.2113-12 du code de la commande publique.

Il s'agit d'accords-cadres à bons de commande mono-attributaires, conclus pour une durée de trois ans renouvelable une fois un an, portant la durée maximale à quatre ans à compter de la date de notification.

Les offres remises à l'issue de la consultation ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de consultation :

- prix des prestations : 45 %,
- valeur technique : 40 %,
- performances en matière de protection de l'environnement : 15 %.

La commission d'appel d'offres du 25 mai 2022 a attribué les accords-cadres aux entreprises ayant obtenu les meilleures notes :

- lot 1 : Fiducial Bureautique, pour un montant maximum de 400 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre,
- lot 2 : L'Entreprise Adaptée pour un montant maximum de 20 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution, le règlement et la résiliation des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 25 mai 2022,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la passation des accords-cadres relatifs à l'approvisionnement en fournitures de bureau comme indiqué ci-dessus, selon les prix portés aux bordereaux des prix unitaires,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les accords-cadres à venir et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 086-22

Objet de l'acte : RS - Attribution d'accords-cadres relatifs à l'approvisionnement en fournitures de bureau

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 13 juin 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220613-lmc1H27496H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27496H1

Date de transmission en Préfecture : 14 juin 2022

Date de réception en Préfecture : 14 juin 2022

Publication : mardi 14 juin 2022